



# TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

- Frais d'inscription pour les nouveaux élèves : **50 €** par enfant
- Frais de réinscription : **30 €** (1 enfant), **50 €** (2 enfants), **60 €** (3 enfants et plus).
- Contributions annuelles des familles (incluant les cotisations obligatoires pour l'enseignement catholique et les assurances) :

1 enfant : **730 €**2 enfants : **1 235 €**3 enfants et plus : **1 645 €**

- Services (tarifs annuels) :

RESTAURATION	
1 jour par semaine	215 €
2 jours par semaine	410 €
3 jours par semaine	605 €
4 jours	800 €
GARDERIE	
1 jour par semaine	154 €
2 jours par semaine	282 €
3 jours par semaine	421 €
4 jours	545 €
ETUDE	
1 jour par semaine	165 €
2 jours par semaine	295 €
3 jours par semaine	435 €

Repas/garderie et étude (occasionnels) : Carnet de 10 tickets= 62€ (en vente au secrétariat. Les tickets sont à donner par l'élève, le matin en arrivant en classe).

- Achats fournitures scolaires :

25 €/an (maternelles)

45 €/an (pour les CP)

35 €/an (du CE1 au CM2)

- Règlement financier (rappel de la convention) :

Un acompte de **200 €** par famille est à régler par chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Monique, dès l'inscription. Il sera encaissé le 10 juillet.

Nous vous incitons fortement à opter pour le prélèvement automatique, moyen de paiement le plus sécurisant. Les prélèvements s'opèrent tous les mois du 10 octobre au 10 juin (soit 9 prélèvements).

Il est possible de régler le solde de la scolarité en 3 chèques ou 3 versements en espèces (10 octobre, 10 décembre, 10 mars).

La restauration et la garderie sont dues dans leur intégralité pour tout mois commencé. Le montant de la restauration et/ou de la garderie-étude sera remboursé à compter de 8 jours d'absence sur justificatif.

- Autres Contributions :

- \* Afin de se conformer à la législation sociale, la cotisation à l'APEL Sainte Monique apparaîtra sur la facture annuelle (voire document APEL). L'ensemble des cotisations sera ensuite reversé intégralement.
- \* Contributions volontaires libres (dons) donnant droit à des réductions d'impôts (voir convention financière et contrat scolaire)